

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION DES ARCHIVES

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

## Protectorat français en Tunisie

# Archives de l'Assistance aux familles des mobilisés de Tunisie septembre 1939–février 1941

Assistance aux Familles des Mobilisés  
COMITÉ DE TUNIS

N° 000703

*Reçu* du Comité du Contrôle de Tunis,  
la somme de vingt francs  
à titre de secours.

Tunis, le 16.4 1940

Demande d'Assistance N° 697  
CARNET N° 1154

MARTEAU & C°

9 TU /1

En couverture : reçu d'un secours accordé par l'AFMT, comité de Tunis.

Cote : 9 TU/1/1, dossier « Fonctionnement », sous-dossier « Correspondance avec le comité local de Tunis ».

## Introduction

### CONTEXTE

#### Origine

Archives privées, produites par le comité central de l'association « Assistance aux familles des mobilisés de Tunisie ».

#### Biographie ou histoire

Le 1er septembre 1939, la France décrète la mobilisation générale, précédant de deux jours l'entrée en guerre contre l'Allemagne. Les conséquences sont lourdes pour les familles, qui perdent bien souvent leur unique soutien financier. Durant les mois de septembre et d'octobre, des tractations ont lieu sous l'action de Mme Eirik Labonne pour trouver une formule d'assistance adéquate. Elles aboutissent à la création, le 26 octobre 1939, de l'association « Assistance aux familles des mobilisés de Tunisie » (AFMT) dont le but est de coordonner les différents organismes de bienfaisance existant en Tunisie et de répartir les sommes d'argent récoltées au profit des familles de mobilisés.

Quoique formellement de droit privé, l'association est en lien très étroit avec la résidence générale, où se tiennent ses assemblées générales. Le secteur humanitaire — ou les œuvres de bienfaisance, dans la terminologie de l'époque — étant l'apanage des femmes, ce sont les épouses du résident puis de son bras droit qui en assurent successivement la présidence : Mme Eirik Labonne jusqu'en juin 1940, puis Mme Édouard Carteron<sup>1</sup>.

L'AFMT se compose, pour son orientation, d'un comité de patronage présidé par le résident général et rassemblant les représentants des corps élus, des forces spirituelles et militaires de la Régence, et, pour son administration, d'un comité central et de plusieurs comités locaux. Elle tire ses ressources des cotisations des membres, d'une souscription publique, de représentations théâtrales et autres fêtes.

Lorsqu'une famille exprime le besoin de recevoir une aide, elle remplit une demande sur un formulaire prévu à cet effet<sup>2</sup>. Le comité local, en prenant pour référence le *minimum vital* fixé par personne et par région, juge du secours à apporter, en privilégiant l'aide par le travail et l'aide en nature (aide scolaire, médicale, vestimentaire, alimentaire, etc.). L'aide en espèces ne doit venir qu'en dernier recours. Le comité local établit alors une fiche en deux exemplaires, dont l'un vient alimenter un *fichier central* tenu par le comité central. Les fiches peuvent être roses (pour les familles des mobilisés), vertes (pour les familles des démobilisés) ou blanches (pour les autres cas de figure). La personne assistée reçoit alors un  *carnet individuel*  qu'elle doit présenter à chaque organisme de bienfaisance auquel elle s'adresse et sur lequel sont inscrites toutes les aides fournies. Ce carnet « a pour objet de permettre à toutes les œuvres de bienfaisance de répartir leurs secours à bon escient, par la connaissance exacte de la situation de famille des demandeurs et des ressources déjà mises à leur disposition par d'autres œuvres »<sup>3</sup>.

L'aide par le travail consiste généralement en travaux de couture, qui permettent à la fois d'employer et de rémunérer des femmes dans le besoin, et de répondre à la demande des troupes. Au début de la guerre, c'est le Vestiaire central, à Tunis, qui est chargé de cette tâche, en lien avec le service civil de l'Intendance. En janvier 1940, sur proposition de Mme Eirik Labonne, Mme Carteron met en place un ouvroir pour les femmes des mobilisés, chez les sœurs

---

<sup>1</sup> Eirik Labonne est résident général en Tunisie du 22 novembre 1938 au 3 juin 1940. Marcel Peyrouton lui succède du 3 juin au 22 juillet, puis l'amiral Jean-Pierre Esteva à partir du 26 juillet 1940. Édouard Carteron est alors délégué à la résidence générale.

<sup>2</sup> Pour les modèles de documents d'assistance, voir le sous-dossier « Règlement intérieur », et particulièrement ses annexes.

<sup>3</sup> Projet de circulaire du comité local de Tunis adressée aux organismes de bienfaisance, sans date (art. 1, dossier « Création de l'AFMT »).

de Nevers, à Tunis. Puis au mois de mars, de nouveau sur proposition de Mme Labonne, est décidée la création par la direction des Finances (Service de la mutualité) d'une société coopérative artisanale, l'Union des travailleuses de guerre (UTG), placée sous la direction de Mlle Julia Amnon, lingère à la résidence générale.

La forme inattendue de la cessation des hostilités crée un malaise perceptible chez les membres du comité central : en toute logique, la démobilisation devait être liée à un traité de paix, et l'AFMT perdait sa raison d'être. À défaut de traité, la dissolution de l'association est néanmoins votée le 24 septembre 1940, à effet immédiat sauf pour le comité central de Tunis qui est autorisé à poursuivre son activité et à liquider les affaires courantes. Le 4 février 1941, la liquidation complète était prononcée<sup>4</sup>.

### **Histoire de la conservation**

Le fonds constitué au siège de l'association, dans le pavillon municipal de Tunis, place de Verdun<sup>5</sup>, a été déposé à la résidence générale après la dissolution de l'association. Il a été joint aux archives de la résidence, comme d'autres fonds extérieurs qui se sont légèrement mélangés par la suite. Les dossiers sont donc parvenus au Centre des archives diplomatiques de Nantes en trois versements :

- supplément au 1er versement, articles 21 à 26;
- 2e versement, article 2358;
- 5e versement, série E, « Assistance aux familles des mobilisés de Tunisie » (6 cartons)

Rien ne garantit que le fonds soit complet. Le fichier central, par exemple, auquel le règlement intérieur fait référence, n'a pas pu être retrouvé, pas plus que les archives du trésorier de l'association. Manquent également les archives des 19 comités locaux, qui ont dû rester sur place.

Les documents en notre possession une fois rassemblés, ont été classés et inventoriés par Claudine Bonnard, adjoint technique, en novembre 2009, sous la direction de Damien Heurtebise, conservateur du patrimoine.

### **Modalités d'entrée**

Versement administratif de l'ancienne résidence générale de France à Tunis, devenue ambassade de France en Tunisie.

## CONTENU ET STRUCTURE

### **Présentation du contenu**

Le fonds de 12 articles se divise en trois parties : collection de procès-verbaux et de circulaires, dossiers thématiques et dossiers individuels d'assistance. Les deux premières parties occupent un carton, contre onze cartons pour les dossiers individuels.

### **Tris, éliminations, sort final**

Aucune élimination n'a été faite au moment du classement.

### **Mode de classement**

La cohérence interne des dossiers a été maintenue autant que possible. Le classement a surtout consisté à rassembler les dossiers, à ordonner et à déplacer éventuellement quelques pièces manifestement égarées.

---

<sup>4</sup> Après la libération de Tunis en mai 1943, la coordination des œuvres de secours est assurée non plus par l'Assistance aux familles des mobilisés — qui n'a plus de raison d'être — mais par l'Office de coordination des œuvres (OCO), à la résidence générale.

<sup>5</sup> À la différence du comité local de Tunis, qui avait son siège au « pavillon municipal de Verdun », avenue de Paris.

## CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

### **Conditions d'accès**

Archives librement communicables.

### **Langue et écriture des documents**

Documents en français.

### **Caractéristiques matérielles et contraintes techniques**

Quelques documents abîmés par moisissure.

### **Instrument de recherche**

Répertoire numérique par Claudine Bonnard, sous la direction de Damien Heurtebise, conservateur du patrimoine, Nantes, décembre 2011.

## Inventaire

9TU/1/1

### **Procès-verbaux**

Procès-verbaux des assemblées générales, avec rapports financiers et autres pièces justificatives (séances des 26 et 30 octobre, 27 novembre et 27 décembre 1939, 1er février, 5 mars, 15 avril, 13 juin, 10 et 24 septembre, 9 novembre 1940 et 4 février 1941). 6

### **Circulaires**

Circulaires adressées aux comités locaux (sans date) :

- no 1 : pour la composition des comités locaux ;
- no 2 : fonctionnement des comités de l'AFMT ; établissement du fichier central [22 novembre 1939];
- no 2 bis : pour déterminer les secours à attribuer ;
- no 3 : pour les lignes générales d'action de l'AFMT ; 7
- no 4 : pour la répartition des fonds

### **Mise en place de l'AFMT**

Documentation : œuvres de bienfaisance tunisiennes (Comité de solidarité de la Tunisie, Société d'aide immédiate aux militaires), algérienne (Comité central de secours aux femmes et enfants de mobilisés) et marocaine (Fraternité de guerre) (juil. 1937-nov. 1939).

Création de l'AFMT : projets d'organisation, notes et courriers préparatoires à l'assemblée générale constitutive, tableau donnant le nombre approximatif des réservistes ayant été mobilisés, décret du 8 février 1940 reconnaissant d'utilité publique l'association Assistance aux familles des mobilisés (sept. 1939-fév. 1940). Statuts et règlement intérieur : statuts de l'association (3 versions successives), règlement intérieur, règlement d'administration, réglementations relatives aux allocations et suppléments d'allocations aux familles des militaires indigènes nord-africains (sans date). 8

### **Fonctionnement**

Souscription publique : arrêté du 27 octobre 1939 autorisant le lancement d'une souscription au profit de l'AFMT, duplicatas des lettres envoyées avec les feuilles de souscription (oct.-nov. 1939).

Correspondance avec les comités locaux de Grombalia, Kairouan et Tunis (nov. 1939-déc. 1940).

### **Répartition des aides**

« Minimum vital » : nombres-indices du coût de la vie pour une famille tunisienne, française ou italienne ; calcul du minimum vital d'une famille française (nov. 1939).

Dons versés pour Noël : remerciements ; projet de fête enfantine (déc. 1939).

Remerciements reçus des assistés : lettres (déc. 1939-mai 1940).

Demandes classées sans suite (oct. 1939-mai 1940).

### **Assistance par le travail**

« Assistance par le travail » : note sur la contribution des femmes de mobilisés à

---

<sup>6</sup> Les procès-verbaux des 26 octobre 1939, 24 septembre 1940 et 4 février 1941 sont des originaux signés.

<sup>7</sup> Contient une « liste des médecins et sages-femmes actuellement en service » en Tunisie.

<sup>8</sup> Le règlement intérieur est destiné à fixer la limite des attributions des comités locaux. Il a été rédigé par un sous-comité composé de MM. Buzié, Sivan et de Matteis et approuvé lors de la réunion du comité central du 27 décembre 1939.

l'effort de guerre, mise en place d'un service de confection de chemises par les femmes de mobilisés (nov. 1939).

« UTG » (Union des travailleuses de guerre) : statuts, convocation et documents pour l'assemblée générale constitutive, procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion du comité de gestion, organisation (mars-mai 1940); liste des parentes de mobilisés de Tunis ne sachant pas coudre (s.d.); demande de quitus pour un prêt non amorti (fév. 1941).

#### **Dossiers par secteur**

Section scolaire.— « Dossier scolaire » : réquisition des écoles de Mateur, listes de souscription destinées aux écoles, demande de subvention, demandes d'emploi (nov. 1939–fév. 1940). Assistance par le travail aux femmes de mobilisés : demandes de travail dans les écoles, récapitulatif pour l'école de Bab Souika, convocations (nov. 1939–mai 1940).

Section médicale.— « Mademoiselle Amnon » : établissement des listes de médecins pouvant recevoir gratuitement, liste des médecins en service dans la Régence, organisation du service médical à domicile, participation du Service médical municipal de Tunis (Bureau d'hygiène), acheminement des médicaments (nov.-déc. 1939). Enfants de mobilisés soignés à l'hôpital de Tunis : liste, comptes rendus de visite (mai 1940).<sup>9</sup>

Section agriculture.— Demandes de permissions agricoles et de lots de colonisation (nov. 1939–fév. 1940).

Section « Lait ».— Approvisionnement en lait dans les comités locaux, état des quantités de lait infantile utilisé par les œuvres d'assistance (janv. 1940).

#### **Dossiers d'assistance.**

9TU/1/2–10

Dossiers individuels des occidentaux : demande d'assistance, enquête, correspondance

- 2** A à Be
- 3** Bi à Ca
- 4** Ce à D
- 5** E à G
- 6** H à L
- 7** M à O
- 8** P à R
- 9** S
- 10** T à Z

9TU/1/11-12

Dossiers individuels des orientaux : demande d'assistance, enquête, correspondance

- 11** A à L
- 12** M à Z

---

<sup>9</sup> La chemise portant cette indication est-elle un emploi ? Le nom de Mlle Amnon apparaît à plusieurs reprises dans des correspondances, notamment une fois avec le titre de secrétaire du comité central de l'AFMT. Il pourrait s'agir de Julia Amnon, fondatrice de l'UTG en mars 1940 et donnée officiellement comme « lingère à la résidence générale ». Mais à aucun moment, son nom n'est mentionné clairement dans les documents produits par l'AFMT.